

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 17273**

Intitulé

Conseiller en gestion de patrimoine

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université d'Angers	Président

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

313n Etudes économiques et financières

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Première partie le bilan patrimonial : collecter les informations personnelles et patrimoniales du client / les analyser / définir, comprendre et hiérarchiser ses objectifs / déterminer son profil de risque

- 1) Collecter les informations personnelles et patrimoniales du client dans le cadre d'un entretien spécifique.
- 2) Organiser et analyser les informations recueillies dans le cadre d'un document écrit : le bilan patrimonial
- 3) Définir, comprendre et hiérarchiser les objectifs du client.
- 4) Les formaliser par un écrit dans le cadre du bilan patrimonial de manière précise et intelligible
- 5) Analyser l'attitude du client vis-à-vis du risque

Deuxième partie le conseil : diagnostic et stratégie patrimoniale

- 6) Poser un diagnostic global
- 7) Proposer une stratégie patrimoniale globale tant au niveau financier que juridique et fiscal
- 8) Commercialiser certaines solutions et exercer le rôle de maître d'œuvre pour d'autres

Troisième partie : suivi et développement

- 9) Assurer une veille de la situation de son client, de l'environnement extérieur ; adapter la stratégie patrimoniale en conséquence.
- 10) Gérer et faire évoluer l'offre de produits et de services
- 11) Développer le portefeuille clients

Les capacités attestées :

- 1) Utiliser les rubriques d'informations fournies par le logiciel de référence pour la France : BIG expert
- 2) Identifier et utiliser les termes et la réglementation du droit de la famille, droit des successions, droit des entreprises (droit des affaires), droit immobilier, droit des assurances, fiscalités des particuliers et des entreprises, droit social (retraite et prévoyance).
- 3) Identifier les supports patrimoniaux (actifs financiers, immobiliers, marché de l'art)
- 4) Saisir les données sur le logiciel BIG EXPERT et extraire les éléments d'analyse fondamentaux.
- 5) Analyser et commenter les données juridiques, fiscales, financières...
- 6) Etablir un bilan à partir de BIG EXPERT
- 7) Saisir les données sur le logiciel BIG EXPERT et extraire les éléments d'analyse fondamentaux.
- 8) Analyser et commenter les données juridiques, fiscales, financières...
- 9) Etablir un bilan à partir de BIG EXPERT
- 10) Formaliser de façon précise le ou les objectifs du client et, si nécessaire, les hiérarchiser.
- 11) Identifier les différents types de comportement ou attitudes face aux risques
- 12) Utiliser les instruments de mesure permettant d'évaluer les attitudes (sur le module optiprofil de BIG EXPERT)
- 13) Réaliser et formaliser dans un document écrit un diagnostic prenant en compte l'ensemble des données : juridique, fiscal,...
- 14) Proposer une stratégie globale avec différentes préconisations et plan d'actions formalisés dans un document écrit.
- 15) Réaliser des simulations en utilisant le logiciel BIG EXPERT.
- 16) Sélectionner les supports d'investissement en fonction du scénario économique et financier.
- 17) Structurer juridiquement, socialement et fiscalement le patrimoine.
- 18) Identifier et utiliser des outils permettant de sélectionner de nouveaux actifs.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Finance, Banque, Assurances, Immobilier

Conseiller en gestion de patrimoine (salarié ou indépendant)

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1205 : Conseil en gestion de patrimoine financier

Réglementation d'activités :

Activité de conseil :

- Statut de conseil en investissement financier (CIF)
- Compétence Juridique Appropriée (CJA)

Activité de commercialisation :

- Carte T de commercialisation de produits immobiliers
- Carte de démarcheur financier

- Carte d'intermédiaire en assurance
- Certification des autorités des marchés financiers (AMF)

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient sur 2 épreuves :

A) Une évaluation par domaine de compétences

Epreuves écrites visant à évaluer :

1. les capacités de calcul d'indicateurs pertinents (finance de marché, finance d'entreprise, immobilier, fiscalité...) et/ou leur interprétation ;
2. la compréhension et l'analyse des nouvelles lois et décrets et leur impact sur les pratiques professionnelles (droit de la famille, des assurances, des affaires, immobilier, loi de finances ...)
3. la capacité à croiser et à structurer les informations de différentes natures

B) Analyse et étude d'un cas pratique

Epreuve écrite permettant de vérifier que l'apprenant peut utiliser l'ensemble des outils et techniques pour résoudre dans sa globalité une problématique de gestion de patrimoine.

Ce travail doit être réalisé suivant une approche méthodique d'audit patrimonial (analyse - objectifs - attitude du client - diagnostic - stratégie financière, juridique et fiscale - calculs des impacts des solutions préconisées)

Dans le cadre de la VAE, l'expérience décrite par le candidat devra démontrer sa capacité à réaliser l'ensemble des étapes.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le Président du jury est un professionnel de la gestion de patrimoine membre du conseil de perfectionnement de la formation. Nombre de personnes composant le jury : 2 membres internes et 3 membres extérieurs à l'Université d'Angers (dont le Président de jury)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le Président du jury est un professionnel de la gestion de patrimoine membre du conseil de perfectionnement de la formation. Nombre de personnes composant le jury : 2 membres internes et 3 membres extérieurs à l'Université d'Angers (dont le Président de jury)
En contrat de professionnalisation	X	Le Président du jury est un professionnel de la gestion de patrimoine membre du conseil de perfectionnement de la formation. Nombre de personnes composant le jury : 2 membres internes et 3 membres extérieurs à l'Université d'Angers (dont le Président de jury)
Par candidature individuelle	X	Le Président du jury est un professionnel de la gestion de patrimoine membre du conseil de perfectionnement de la formation. Nombre de personnes composant le jury : 2 membres internes et 3 membres extérieurs à l'Université d'Angers (dont le Président de jury)
Par expérience dispositif VAE prévu en 2003	X	Le Président du jury est un professionnel de la gestion de patrimoine membre du conseil de perfectionnement de la formation. Nombre de personnes composant le jury : 2 membres internes et 3 membres extérieurs à l'Université d'Angers (dont le Président de jury)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 12 août 2013 publié au Journal Officiel du 27 août 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé "Conseiller en gestion de patrimoine" avec effet au 01 septembre 2008, jusqu'au 27 août 2018. Autorité responsable : Université d'Angers - UFR de droit, économie et gestion.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 11 juillet 2018 publié au Journal Officiel du 21 juillet 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé "Conseiller en gestion de patrimoine" avec effet du 21 juillet 2018, jusqu'au 21 juillet 2023.

Pour plus d'informations

Statistiques :

12 candidats certifiés par an en moyenne
87.5% de réussite depuis l'obtention du Titre RNCP
88.2% des répondants déclarent que leur emploi fait appel aux compétences acquises durant la formation.

Autres sources d'information :

formationcontinue@univ-angers.fr
Université d'Angers

Lieu(x) de certification :

Université d'Angers : Pays de la Loire - Maine-et-Loire (49) [Angers]
Université D'Angers - UFR Droit, Economie, Gestion - ESEMAP
13, allée François Mitterrand
BP 13633
49036 ANGERS Cedex 01

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université D'Angers - UFR Droit, Economie, Gestion - ESEMAP - 13, allée François Mitterrand - BP 13633 - 49036 Angers Cedex 01

Historique de la certification :